



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

Commune de Saint Bauzille de Putois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 18/01/2023

Compte-rendu n°1

Nombre de membres

en exercice : 19

Séance du Mercredi 25 Janvier 2023

Présents : 15

L'an deux mille vingt-trois et le 25 Janvier, l'assemblée régulièrement convoquée le 18 Janvier s'est réunie sous la présidence de Oscar ALLE.

Votants : 19

Sont présents : Oscar ALLE, GUICHARD Pascal, Maryvonne ROBILLART, Josiane VIGNERON, Joseph RISO, LELLOUCHE Isabelle, Nathalie LAMBINET, Benjamin NOEL, Anne-Marie MOTARD, Jean BURDIN, Virginie NOEL KERDUDO, Philippe RAMOUSSE, Jean Luc VALOIS, Jean-Louis CAMMAL, Marc RIVIERE.

Représentés : CLEMENT Pascal, CHOLET Patrick, THEROND Elisabeth, AUZEPY Lydia

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Virginie NOEL KERDUDO

La séance est ouverte à dix-neuf heures, Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, il est procédé à l'adoption du dernier compte rendu de la séance du 1^{er} Décembre deux mille vingt-deux.

Le compte rendu du 1^{er} Décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour du point numéro 6 « Exonération totale de la part communale de la taxe d'aménagement pour le projet de construction de la Maison de Santé »

Le conseil municipal approuve à la majorité absolue le rajout à l'ordre du jour de ce point.

1 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire prend la parole pour expliquer que toute création de poste doit faire l'objet d'une délibération. Il rappelle qu'il n'y a pas au tableau des effectifs un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 25 heures hebdomadaires. Il faut créer ce poste qui correspond aux besoins réels de la collectivité. Le tableau des effectifs est ainsi mis à jour.

Monsieur CAMMAL Jean Louis demande si la création de ce poste va engendrer un coût supplémentaire pour la commune en comparaison avec le contrat actuel de vacation. Monsieur le Maire répond que oui mais que la création de ce poste répond à un besoin réel pour la commune, et que le service administratif doit être consolidé.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (Mesdames TEHROND Elisabeth et AUZEPY Lydia,
Messieurs CAMMAL Jean Louis et RIVIERE Marc)

2- Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire précise que le poste d'agent d'accueil est vacant depuis un moment et que suite à la réorganisation du service le temps de travail pour ce poste est passé de 29 heures hebdomadaires à 17.5 heures. L'agent actuellement en poste sous contrat ayant donné satisfaction, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif permanent à raison de 17,5 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs de la collectivité est ainsi modifié.

Monsieur CAMMAL Jean Louis s'abstient de participer au vote étant donné les liens de parenté avec l'agent concerné par la création de poste.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 3 (Mesdames THEROND Elisabeth et AUZEPY Lydia,
Monsieur RIVIERE Marc)

3- Demande de subventions à l'Agence de l'Eau, Etat et Conseil Départemental pour le projet de branchement à l'assainissement collectif du quartier des « Sauzèdes »

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que les administrés du quartier des « Sauzèdes » avaient sollicité la municipalité afin de pouvoir se brancher au réseau collectif d'assainissement, les contraintes liées à la mise aux normes de leur système d'assainissement non collectif étant trop importantes.

Les administrés du quartier des « Sauzèdes » ont confirmé leur souhait de pouvoir bénéficier d'un branchement à l'assainissement collectif. La municipalité a donc démarché un bureau d'étude pour proposer un avant-projet permettant la demande de subventions ;

Le montant du devis quantitatif estimatif tout compris proposé dans le dossier d'avant-projet est de 223 866 euros HT et 268 639,20 TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

30% financés par l'Agence de l'eau soit : 67 159,80 euros

20% financés par l'Etat DETR soit : 44 773,20 euros

30% financés par le CD 34 soit : 67 159,80 euros

20% financés par la commune (autofinancement) soit : 44 773,20 euros

TOTAL : 223 866 euros

Monsieur CAMMAL Jean Louis demande des précisions sur les chiffres communiqués sur l'avant-projet, ils ont été corrigés pour prendre en compte des dépenses supplémentaires suite à la modification de l'avant-projet et confirmer le plan de financement.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

4- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le projet « plus léger que l'air » projet d'éducation artistique et culturelle 2022-2023 de l'Ecole du Thaurac

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Directrice de l'Ecole du Thaurac coordinatrice du projet « plus léger que l'air » a sollicité la participation financière de la Commune pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet artistique et culturel en collaboration avec différents partenaires.

Madame ROBILLART Maryvonne précise que la Mairie souhaite participer à hauteur de 500 euros pour la réalisation de ce projet. L'école a sollicité plusieurs partenaires qui ont tous répondu favorablement. Le projet concerne six classes de l'école primaire en collaboration avec différents intervenants pour la réalisation et la mise en vol d'une petite montgolfière.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

5- Validation du projet de cahier des charges du CAUE 34 pour une mission de maîtrise d'œuvre « rénovation et aménagement d'espaces publics en centre ancien »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune a souhaité faire appel au CAUE 34 dans le but de l'accompagner dans ses réflexions d'amélioration du cadre de vie et plus particulièrement la requalification des espaces publics et du centre ancien.

Elle a pour cela conventionné avec le CAUE 34 lors de la séance du conseil municipal en date du 6 Décembre 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MOTARD Adjointe déléguée à l'Urbanisme qui explique que lors de la dernière réunion de la Commission Urbanisme Mme Champonnois, Architecte urbaniste du CAUE 34, et Mme Glaizol, Directrice-adjointe du CAUE 34, ont pu présenter leur rapport et échanger avec les élus.

Ce rapport du CAUE 34 a servi de base pour finaliser le cahier des charges pour la maîtrise d'œuvre des différentes étapes du projet de requalification de l'espace public dans le centre-bourg discuté il y a maintenant plus d'un an. Madame MOTARD présente le cahier des charges désormais actualisé à l'assemblée et sollicite son approbation.

Madame MOTARD Anne Marie indique que le projet de réaménagement du centre-bourg tel que présenté dans le rapport du CAUE 34, est le fruit d'une réflexion engagée depuis près de deux ans. Il vise à la fois à améliorer le cadre de vie des Saint Bauzillois, à répondre à leurs attentes en termes d'infrastructures et d'espace public et à rendre la commune attractive pour de nouveaux habitants comme pour les visiteurs. L'attractivité du centre ancien est un élément important de la dynamique économique de la commune que l'équipe municipale souhaite impulser. L'aménagement et la revalorisation du centre ancien s'inscrit ainsi dans une vision à long terme de l'avenir de Saint Bauzille. La requalification de l'espace public ne consiste pas uniquement à embellir le bourg mais aussi à en améliorer l'accessibilité, la visibilité, la sécurité, les divers modes de circulation etc.

Monsieur CAMMAL Jean Louis déplore que le projet du CAUE soit orienté sur l'attractivité du village à destination des visiteurs et moins axé sur les préoccupations des administrés.

Monsieur CAMMAL Jean Louis interpelle Monsieur le Maire au sujet de la problématique de stationnement dans le village, il est en effet sceptique face au projet de réaménagement des espaces publics.

Il donne l'exemple du parking des Platanes de la Rue du Pont et affirme qu'il a été créé pour être mis à disposition de certains administrés, ceux qui résident au fond du village et non pour tous les Saint Bauzillois.

Monsieur BURDIN Jean et Madame MOTARD Anne Marie précisent que ce parking n'est pas réservé à une catégorie d'habitants que tout administré qui souhaite stationner son véhicule dans ce lieu peut venir en Mairie et faire une demande de badge d'accès.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que certains administrés lui avaient fait part de leur problème pour stationner sur cette partie de la Grand 'Rue faute de place, et que ce parking aménagé permettait de trouver dans l'immédiat une bonne solution, le parking étant fermé, et ombragé.

Monsieur CAMMAL Jean Louis explique notamment que le fait de diminuer les places de stationnement ne serait pas compatible avec le projet du CAUE 34 et dévalorisait au contraire le village notamment en rendant difficile l'accès aux commerces.

Madame MOTARD précise que l'équipe municipale ne néglige en aucun cas la question du stationnement car la commune étant en zone rurale la problématique de la circulation automobile est essentielle et ne sera pas oubliée dans les projets de réaménagement. D'ores et déjà l'agrandissement du parking du temple est prévu dans de brefs délais.

Madame MOTARD Anne Marie explique que le projet du CAUE 34 pose avant tout des bases de réflexion et que rien ne sera fait sans consulter les Saint Bauzillois. Des réunions publiques seront organisées afin d'échanger concrètement sur les projets d'aménagement et de recueillir des propositions.

La question de la vétusté de la Salle Polyvalente est posée : une réflexion est en cours sur un emplacement possible pour une nouvelle salle multi fonction aux normes requises, facilement accessible et qui éviterait les nuisances sonores. La salle actuelle étant par ailleurs énergivore et ne permettant pas en raison de sa localisation le déroulement de festivités et spectacles.

Monsieur CAMMAL explique que dans ce cas il est impératif de penser en amont aux lieux de stationnement à créer, la Salle Polyvalente était anciennement une halle de marché et n'avait pas pour vocation d'être utilisée comme salle pour le déroulement de manifestations, supprimer à l'heure actuelle cette salle et le parking attendant serait dramatique pour les habitants à proximité sans avoir de solutions concrètes à proposer.

Monsieur CAMMAL demande à Madame MOTARD si les administrés pourront consulter le rapport du CAUE 34. Madame MOTARD répond que bien évidemment le document est accessible sur le site internet de la commune pour toute personne intéressée.

Madame LELLOUCHE Isabelle intervient en expliquant à Monsieur CAMMAL que la question à l'ordre du jour du conseil n'est pas d'accorder ou non un privilège à certains administrés mais de confirmer les axes de réflexions proposés par le CAUE 34 pour mettre en œuvre les différents projets. L'assemblée est uniquement sollicitée sur le travail préparatoire du CAUE qui servira de base aux maîtres d'œuvres. Il ne s'agit pas de valider ou non un projet en particulier.

Monsieur RIVIERE Marc s'interroge sur le coût des aménagements et sur les travaux envisagés dans la Grand 'Rue notamment sur la question de reprendre le réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que des passages caméra ont été effectués pour s'assurer de l'état satisfaisant du réseau et qu'il est possible de le lui communiquer.

Monsieur RIVIERE attire également l'attention sur les contraintes climatiques et sur l'aménagement du pluvial qui devra être considéré dans le projet global de réfection de la Grand 'Rue.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (Mesdames THEROND Elisabeth, AUZEPY Lydia et Messieurs CAMMAL Jean Louis et RIVIERE Marc)

6 – Exonération totale de la part communale de la taxe d'aménagement pour le projet de construction de « Maison de santé »

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour permettre d'exonérer le projet de construction de « Maison de santé » de la totalité de la part communale de la taxe d'aménagement. Le pétitionnaire ayant effectué son dépôt de PC, l'assemblée doit délibérer pour accorder l'exonération totale de la part communale sur la taxe d'aménagement.

Monsieur RIVIERE Marc attire l'attention de Monsieur le Maire concernant les rajouts récurrents de points à l'ordre du jour lors de l'ouverture des séances du Conseil Municipal. Il n'a pas été en mesure d'étudier ce point n°6 et justifie en cela son abstention.

Monsieur le Maire s'en excuse en expliquant ce dernier point a été rajouté dans l'urgence suite au dépôt récent du permis de construire de la Maison de Santé. Monsieur RIVIERE intervient en précisant que le dépôt a pourtant été fait il y a un moment. Monsieur le Maire complète son propos en précisant que deux PC ont été déposés celui de la Maison de Santé et celui du Cabinet dentaire. Le PC concernant la Maison de Santé a été déposé récemment donc l'assemblée devait délibérer rapidement pour pouvoir effectuer cette exonération. Il était impératif de pouvoir à travers cette exonération totale de la part communale d'aménagement de soutenir le projet de construction de la Maison de Santé afin que Saint Bauzille de Putois ne soit plus un désert médical.

Délibération mise aux voix :

Adoptée après avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 (Mesdames THEROND Elisabeth, AUZEPY Lydia et Messieurs RIVIERE Marc et CAMMAL Jean Louis)

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à vingt heures.



Question complémentaire :

Saint Bauzille Naturellement : Article du Midi Libre sur le PLU de la commune demande des explications à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire prend la parole et explique à l'assemblée qu'il s'agit d'une grossière erreur dans cet article du Midi Libre car il n'a jamais été question d'adopter le PLU.